

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	
Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Rénovation du Musée des Beaux-Arts - Tranche 2 - Participation financière du Grand Dijon**

Dans le cadre du contrat d'agglomération, la Communauté de l'agglomération Dijonnaise, devenue depuis la Communauté Urbaine du Grand Dijon, s'était engagée avec l'État, la Région Bourgogne, le Département de Côte-d'Or et la Ville de Dijon à soutenir la rénovation complète du Musée des Beaux-Arts de Dijon, considéré, après le Louvre, comme l'un des plus anciens de France. Ce musée présente également la particularité d'être installé dans un ancien palais, celui des Ducs et des États de Bourgogne, qui lui offre un cadre historique remarquable.

Les travaux de la tranche 1 se sont déroulés de février 2011 à juin 2013 avec le soutien financier effectif de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Grand Dijon, le Département de la Côte d'Or ayant quant à lui finalement décidé de ne pas soutenir cette opération d'envergure nationale. Ils ont permis l'ouverture au public d'un parcours rénové pour les collections du Moyen-Age et de la Renaissance en septembre 2013. Ces travaux ont également concerné l'aménagement de la cour de Bar, espace fédérateur des trois parcours muséographiques.

Initialement, le projet des architectes des ateliers « Yves Lion » et Eric Pallot pour la partie Monuments Historiques, lauréats du concours, prévoyait une articulation du projet autour de trois parcours de présentation des collections permanentes. A chacun de ces trois parcours correspondait une tranche de travaux de rénovation.

Pour répondre à deux problématiques nouvelles concernant la pertinence de trois accueils réservés au public et le phasage des tranches 2 et 3, consacrées aux parcours XVII-XVIIIèmes siècles et XIX-XXèmes siècles, la Ville de Dijon a décidé de regrouper les deux dernières tranches en une seule dans un souci de cohérence du projet.

En outre, en étroite relation avec la dernière tranche du projet de rénovation, un plan pluriannuel de restauration des collections a été élaboré en amont de la requalification des espaces d'exposition. Ce vaste programme devra être achevé à la fin de l'année 2018. Il a comme priorité les œuvres allant de la fin de la Renaissance au XXIème siècle.

Le projet de cette seconde et dernière tranche prévoit notamment :

- des locaux d'accueil du public, des salles d'exposition ainsi que des locaux logistiques au rez-de-chaussée,
- des vestiaires pour le public, des locaux pour le personnel et des locaux techniques au sous-sol,
- des salles d'exposition avec des locaux ventilation en combles ou au dernier niveau, dans les étages,
- la restauration des œuvres allant de la fin de la Renaissance au XXIème siècle.

La tranche 2 a débuté par une fermeture partielle du Musée des Beaux-Arts de septembre 2015 à janvier 2016 pour permettre le déménagement des collections vers les réserves. Les travaux débiteront ensuite dans le courant du mois de mars 2016 pour une durée estimée à environ trois ans. La réouverture prévisionnelle du musée est programmée en juillet 2019.

Considérant la dimension nationale de ce projet dans un contexte de classement du centre-ville historique de Dijon au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et dans la continuité du soutien accordé par le Grand Dijon au titre de la tranche 1 de rénovation, la Ville de Dijon a sollicité au titre de ce projet une participation de la Communauté Urbaine du Grand Dijon correspondant à 20% du coût hors taxes éligible du projet soit 5 333 333 €, arrondis à 5 333 000 €.

Le coût estimatif éligible de la rénovation du Musée des Beaux-Arts - Tranche 2, portant sur les études et les travaux de la partie du bâtiment classée Monuments Historiques et celle non classée ainsi que les restaurations d'œuvres, s'élève à 26 666 667 € hors taxes, étant précisé qu'il s'agit du coût prévisionnel actualisé début 2016 suite aux premiers résultats des consultations lancées par la Ville de Dijon.

Le plan de financement actualisé du projet communiqué par la Ville de Dijon est le suivant, en précisant que le soutien de l'État et de la Région de Bourgogne (devenue depuis la Région Bourgogne Franche-Comté) s'inscrit dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2014-2020 :

Plan de financement actualisé

Etat - Direction des Affaires Culturelles (CPER 2014-2020)	8 000 000 €
Région de Bourgogne Franche Comté (CPER 2014-2020)	4 000 000 €
Département de Côte d'Or	4 000 000 €
Grand Dijon (20% du HT)	5 333 000 €
Autofinancement Ville de Dijon et cofinancements privés (mécénat)	5 333 667 €
<i>dont mécénat Lyonnaise des Eaux France</i>	<i>800 000 €</i>

A ce jour, l'ensemble de ces cofinancements et mécénats ont fait l'objet d'une réponse positive des partenaires de la Ville de Dijon, à l'exception du Département de la Côte-d'Or qui n'a donné à ce stade aucune suite favorable.

Enfin, il est précisé que sont annexés à la délibération :

- la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- une présentation synthétique du projet ;
- une synthèse de l'avant-projet définitif (APD) ;
- ainsi que plusieurs visuels du musée rénové.

Vu ces différents éléments ;

Considérant la dimension non seulement supra-communale, mais également nationale de ce projet ;

Considérant la continuité de ce projet avec la première tranche de rénovation également soutenue par le Grand Dijon ;

Considérant la conformité de ce projet avec le périmètre d'intervention communautaire en termes de fonds de concours ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la Ville de Dijon pour un montant de 5 333 000 € maximum au titre de la rénovation du Musée des Beaux-Arts - Tranche 2 ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

DONT 14 PROCURATIONS

ABSTENTION : 6

NE SE PRONONCE PAS : 0